

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : DISPERBYK-109

Code du produit : 000000000000107046

Numéro d'Enregistrement REACH : 01-2119979563-23-0000

Nom de la substance : Condensation products of tall-oil fatty acids with 2-[(2-aminoethyl)amino]ethanol

No.-CE : 272-902-4

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/du mélange : Additif mouillant et dispersant

Restrictions d'emploi recommandées : Ce produit n'est pas destiné à l'usage des consommateurs.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : BYK-Chemie GmbH
Abelstrasse 45
46483 Wesel

Téléphone : +49 281 670-0

Téléfax : +49 281 65735

Information : Regulatory Affairs

Téléphone : +49 281 670-23532

Téléfax : +49 281 670-23533

Adresse e-mail : GHS.BYK@altana.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+44 1235 239670

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Irritation cutanée, Catégorie 2 H315: Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves, Catégorie 1 H318: Provoque de graves lésions des yeux.

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée, Catégorie 2, Appareil gastro-intestinal, Estomac

H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique, Catégorie 1

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)

Pictogrammes de danger :



Mention d'avertissement : Danger

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.
H318 Provoque de graves lésions des yeux.
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Appareil gastro-intestinal, Estomac) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'ingestion.
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence : **Prévention:**
P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.
Intervention:
P305 + P351 + P338 + P310 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ un médecin.
P391 Recueillir le produit répandu.

2.3 Autres dangers

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Nom de la substance : Condensation products of tall-oil fatty acids with 2-[(2-aminoethyl)amino]ethanol

No.-CE : 272-902-4

Nature chimique : Alkylolamino amide de haut poids moléculaire

Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE	Concentration (%) w/w)	Facteur M, SCL, ATE
Condensation products of tall-oil fatty acids with 2-[(2-aminoethyl)amino]ethanol	68919-76-6 272-902-4	>= 50 - <= 100	Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique): 10 Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique): 1

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Conseils généraux : S'éloigner de la zone dangereuse.
Consulter un médecin.
Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.

En cas d'inhalation : En cas d'inconscience, allonger en position latérale stable et appeler un médecin.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Si l'irritation de la peau persiste, appeler un médecin.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

En cas de contact avec les yeux : Même de petites éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des lésions irréversibles des tissus et une cécité.
En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
Continuer à rincer les yeux durant le transport à l'hôpital.
Enlever les lentilles de contact.

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

Protéger l'oeil intact.
Maintenir l'oeil bien ouvert pendant le rinçage.
Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.

En cas d'ingestion : Maintenir l'appareil respiratoire dégagé.
Ne PAS faire vomir.
Ne pas faire boire de lait ou de boissons alcoolisées.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
Transporter immédiatement la victime à l'hôpital.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes : Pas d'information disponible.

Risques : Pas d'information disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Pas d'information disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)
Poudre chimique sèche

Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Oxydes d'azote (NO_x)
Oxydes de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipements de protection particuliers des pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

Information supplémentaire : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel, sciure).
Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Pour des considérations sur l'élimination, voir la section 13., Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
Pour éviter les renversements pendant la manipulation maintenir le flacon dans une cuvette métallique.
Éliminer l'eau de rinçage en accord avec les réglementations locales et nationales.

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Mesures préventives habituelles pour la protection contre l'incendie.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré.
Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Les installations et le matériel électriques doivent être conformes aux normes techniques de sécurité.

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

Pour en savoir plus sur la stabilité du stockage : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Dose dérivée sans effet (DNEL) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Utilisation finale	Voies d'exposition	Effets potentiels sur la santé	Valeur
acides gras de tallol, produits de réaction avec l'[(amino-2 éthyl)amino]-2 éthanol	Travailleurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,5288 mg/m3
	Travailleurs	Contact avec la peau	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,15 mg/kg
	Consommateurs	Inhalation	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,13 mg/m3
	Consommateurs	Contact avec la peau	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,0075 mg/kg
	Consommateurs	Ingestion	Effets systémiques, Exposition à long terme	0,075 mg/kg

Concentration prédite sans effet (PNEC) conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006:

Nom de la substance	Compartiment de l'Environnement	Valeur
acides gras de tallol, produits de réaction avec l'[(amino-2 éthyl)amino]-2 éthanol	Eau douce	0,00003 mg/l
	Eau de mer	0,000003 mg/l
	Intermittent releases	0,0003 mg/l
	Station de traitement des eaux usées	2,67 mg/l
	Sédiment d'eau douce	0,367 mg/kg
	Sédiment marin	0,0376 mg/kg
	Sol	3,7 mg/kg

8.2 Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux : Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure
Lunettes de sécurité à protection intégrale
Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.

Protection des mains
Matériel : Gants de protection conformes à EN 374.

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

Remarques : Il convient de discuter au préalable avec le fournisseur des gants de protection si ceux-ci sont bien adaptés à un poste de travail spécifique.

Protection de la peau et du corps : Vêtements étanches
Choisir la protection individuelle suivant la quantité et la concentration de la substance dangereuse au poste de travail.

Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Conseils généraux : Éviter que le produit arrive dans les égouts.
Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : liquide

Couleur : jaune - brun

Odeur : type amine

Seuil olfactif : Donnée non disponible

Point d'écoulement : < -21 °C (1.013 hPa)
Méthode: OCDE ligne directrice 102
BPL: oui

Point/intervalle d'ébullition : > 400 °C (1.013 hPa)
Méthode: OCDE ligne directrice 103
BPL: oui

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Donnée non disponible

Point d'éclair : > 100,00 °C
Méthode: 49 (Pensky-Martens)

Température d'auto-inflammation : > 200 °C
Méthode: DIN 51794

Température de décomposition : Donnée non disponible

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

pH : 9 (20 °C)
Concentration: 1 %
Méthode: Universal pH-value indicator

Viscosité
Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Solubilité(s)
Hydrosolubilité : 0,0102 g/l (20 °C, 1.013 hPa)
Méthode: OCDE ligne directrice 105
BPL: oui

Solubilité dans d'autres solvants : Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Non applicable

Pression de vapeur : 0,0000107 Pa (25,00 °C)
Méthode: OCDE ligne directrice 104
BPL: oui

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 0,939 g/cm³ (20 °C, 1.013 hPa)
Méthode: 4 (20°C oscillating U-tube)
BPL: oui

Masse volumique apparente : Non applicable

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

9.2 Autres informations

Inflammabilité (liquides) : Entretient la combustion

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2 Stabilité chimique

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.4 Conditions à éviter

Conditions à éviter : Donnée non disponible

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

10.5 Matières incompatibles

Matières à éviter : Acides
Oxydants forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë

Composants:

acides gras de tallol, produits de réaction avec l'[(amino-2 éthyl)amino]-2 éthanol:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 oral (Rat, femelle): 2.500 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 423
BPL: oui

Toxicité aiguë par voie cutanée : DL50 dermal (Rat, mâle et femelle): > 2.000 mg/kg
Méthode: OCDE ligne directrice 402
BPL: oui

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques : Peut irriter la peau.
Peut provoquer une irritation de la peau chez les personnes sensibles.

Composants:

acides gras de tallol, produits de réaction avec l'[(amino-2 éthyl)amino]-2 éthanol:

Espèce : EPISKIN human epidermis skin constructs
Evaluation : Irritant pour la peau.
Méthode : OCDE ligne directrice 439
Résultat : Irritation de la peau
BPL : oui

Espèce : EPISKIN human epidermis skin constructs
Evaluation : not corrosive
Méthode : OCDE ligne directrice 431
Résultat : not corrosive
BPL : oui

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques : Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

Composants:

acides gras de tallol, produits de réaction avec l'[(amino-2 éthyl)amino]-2 éthanol:

Espèce : Lapin
Evaluation : Risque de lésions oculaires graves.
Méthode : OCDE ligne directrice 405
Résultat : Risque de lésions oculaires graves.
BPL : oui

Espèce : Bovine corneal opacity and permeability assay (BCOP)
Méthode : OCDE ligne directrice 437
Résultat : Pas d'irritation des yeux
BPL : oui

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Composants:

acides gras de tallol, produits de réaction avec l'[(amino-2 éthyl)amino]-2 éthanol:

Type de Test : Mouse Local Lymph Node assay (LLNA)
Espèce : Souris
Méthode : OCDE ligne directrice 429
Résultat : Ne provoque pas de sensibilisation de la peau.
BPL : oui

Mutagénicité sur les cellules germinales

Produit:

Génotoxicité in vivo : Remarques: Donnée non disponible

Composants:

acides gras de tallol, produits de réaction avec l'[(amino-2 éthyl)amino]-2 éthanol:

Génotoxicité in vitro : Type de Test: Test de Ames
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 471
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: In vitro mammalian cell gene mutation test
(mouse lymphoma)

Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique
Méthode: OCDE ligne directrice 476
Résultat: négatif
BPL: oui

Type de Test: In Vitro Mammalian Cell Micronucleus Test
(MNvit)
Activation du métabolisme: avec ou sans activation métabolique

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

Méthode: OECD Test Guideline 487
Résultat: négatif
BPL: oui

Cancérogénicité

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Effets sur la fertilité : Remarques: Donnée non disponible

Incidences sur le développement du fœtus : Remarques: Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

Composants:

acides gras de tallol, produits de réaction avec l'[(amino-2 éthyl)amino]-2 éthanol:

Evaluation : La substance ou le mélange est classé comme toxique spécifique pour un organe cible, exposition répétée, catégorie 2.

Toxicité à dose répétée

Composants:

acides gras de tallol, produits de réaction avec l'[(amino-2 éthyl)amino]-2 éthanol:

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 20 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Méthode : OCDE ligne directrice 422
BPL : Pas d'information disponible.

Espèce : Rat, mâle et femelle
NOAEL : 15 mg/kg
Voie d'application : Oral(e)
Méthode : OCDE ligne directrice 408
BPL : oui

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

Toxicité par aspiration

Produit:

Donnée non disponible

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques : Donnée non disponible

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Composants:

acides gras de tallol, produits de réaction avec l'[(amino-2 éthyl)amino]-2 éthanol:

- | | | |
|--|---|---|
| Toxicité pour les poissons | : | CL50 (Brachydanio rerio (Zebrafisch)): 0,3 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE ligne directrice 203
BPL: Pas d'information disponible. |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques | : | CE50 (Daphnia magna (Grande daphnie)): 0,37 mg/l
Durée d'exposition: 24 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 202
BPL: Pas d'information disponible. |
| Toxicité pour les algues/plantes aquatiques | : | CE50r (Desmodesmus subspicatus (algues vertes)): 0,03 mg/l
Durée d'exposition: 72 h
Type de Test: Essai en statique
Méthode: OCDE Ligne directrice 201
BPL: Pas d'information disponible. |
| Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique) | : | 10 |
| Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) | : | NOEC: 0,13 mg/l
Point final: Reproduction
Durée d'exposition: 21 jr |

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

Espèce: Daphnia magna (Grande daphnie)
Méthode: OCDE Ligne directrice 211
BPL: oui

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 1

Toxicité pour les organismes vivant dans le sol : NOEC: > 1.000 mg/kg
Durée d'exposition: 8 Sem.
Point final: Reproduction
Espèce: Eisenia fetida (vers de terre)
Méthode: OCDE ligne directrice 222
BPL:oui

12.2 Persistance et dégradabilité

Composants:

acides gras de tallol, produits de réaction avec l'[(amino-2 éthyl)amino]-2 éthanol:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Méthode: OCDE Ligne directrice 301 B
BPL: oui

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Composants:

acides gras de tallol, produits de réaction avec l'[(amino-2 éthyl)amino]-2 éthanol:

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Remarques: Non applicable

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Evaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

12.7 Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique supplémentaire : Un danger environnemental ne peut pas être exclu dans l'éventualité d'une manipulation ou d'une élimination peu professionnelle.
Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec des résidus de produits chimiques ou des emballages déjà utilisés.
Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.

Emballages contaminés : Vider les restes.
Éliminer comme produit non utilisé.
Ne pas réutiliser des récipients vides.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

ADR : UN 3082
RID : UN 3082
IMDG : UN 3082
IATA : UN 3082

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

ADR : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Hydroxyalkylethenyl imidazoline)

RID : MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A.
(Hydroxyalkylethenyl imidazoline)

IMDG : ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S.
(Hydroxyalkylethenyl imidazoline)

IATA : Environmentally hazardous substance, liquid, n.o.s.
(Hydroxyalkylethenyl imidazoline)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR : 9
RID : 9

DISPERBYK-109

Version 11.0

SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022

Date d'impression 10.01.2023

IMDG : 9

IATA : 9

14.4 Groupe d'emballage

ADR

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9
Code de restriction en tunnels : -

RID

Groupe d'emballage : III
Code de classification : M6
Numéro d'identification du danger : 90
Étiquettes : 9

IMDG

Groupe d'emballage : III
Étiquettes : 9
EmS Code : F-A, S-F
Remarques : IMDG Code segregation group - none

IATA (Cargo)

Instructions de conditionnement (avion cargo) : 964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

IATA (Passager)

Instructions de conditionnement (avion de ligne) : 964
Instruction d'emballage (LQ) : Y964
Groupe d'emballage : III
Étiquettes : Miscellaneous

14.5 Dangers pour l'environnement

ADR

Dangereux pour l'environnement : oui

RID

Dangereux pour l'environnement : non

IMDG

Polluant marin : oui

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

La(Les) classification(s) de transport fournie(s) ici servent uniquement à des fins d'information et est(sont) basé(e)s sur les propriétés des matières non emballées, tel que décrit dans la fiche des caractéristiques de sécurité. Les classifications de transport peuvent varier selon le mode de

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

transport, les tailles des emballages et les variations dans les réglementations régionales ou nationales.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59). : Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement (CE) No 1907/2006 (REACH), Article 57).

REACH - Liste des substances soumises à autorisation (Annexe XIV) : Non applicable

Seveso III: Directive 2012/18/UE du Parlement européen et du Conseil concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses. E1 DANGERS POUR L'ENVIRONNEMENT

Composés organiques volatils : La loi sur les taxes d'incitation pour les composés organiques volatils (VCOV)
pas de taxes des COV

Autres réglementations:

Le produit appartient au groupe chimique 2 selon l'Ordonnance sur les produits chimiques suisse (OChim 813.11).

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Les points sur lesquels des modifications importants ont été apportées par rapport à la version précédentes sont mis en évidence par deux lignes verticales dans le corps du présent document.

Texte complet pour autres abréviations

ADN - Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures; ADR - Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route; AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CLP - Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECHA - Agence européenne des produits chimiques; EC-Number - Numéro de Communauté européenne; ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système gé-

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

néral harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO - Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande; OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; RID - Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; SVHC - substance extrêmement préoccupante; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TRGS - Règle technique pour les substances dangereuses; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable

Information supplémentaire

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommé et désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CH / FR

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

Annexe: Scénarios d'exposition

Table des Matières

Numéro	Titre
ES 1	Formulation ou reconditionnement.
ES 2	Utilisation dans les revêtements; Utilisations industrielles (SU3).
ES 3	Utilisation dans les revêtements; Utilisations professionnelles (SU22).
ES 4	Utilisation dans les revêtements; Utilisations professionnelles (SU22).

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

ES 1: Formulation ou reconditionnement.

1.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Formulation de la substance et de ses mélanges au cours d'opérations discontinues ou continues, dans des systèmes clos ou confinés, y compris les expositions secondaires au cours des opérations de stockage, de transfert de matériaux, de mélangeage, de maintenance et d'échantillonnage et des activités de laboratoire associées.
Titre succinct structuré	: Formulation ou reconditionnement.

Environnement		
CS 1	Formulation dans un mélange	ERC2
Travailleur		
CS 2	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC1
CS 3	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes	PROC2
CS 4	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC3
CS 5	Mélangeage ou formulation dans des processus par lots	PROC5
CS 6	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.	PROC8a
CS 7	Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées	PROC8b
CS 8	Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage)	PROC9

1.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

1.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Formulation dans un mélange (ERC2)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité journalière par site	: 220 kg
Quantité annuelle par site	: 50000 kg

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

Jours d'émissions	: 225
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m3/d

1.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour
Conditions et mesures techniques et organisationnelles	
Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. Inhalation - efficacité minimale de 90 %	
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé	
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.	
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

1.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

Conditions et mesures techniques et organisationnelles
Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. Inhalation - efficacité minimale de 90 %
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

1.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Caractéristiques du produit (de l'article)
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition
Fréquence d'utilisation : 8 heures / jour
Conditions et mesures techniques et organisationnelles
Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. Inhalation - efficacité minimale de 90 %
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

1.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Caractéristiques du produit (de l'article)
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition
Fréquence d'utilisation : 3 heures / jour

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

Conditions et mesures techniques et organisationnelles
Manipuler dans une hotte aspirante ou sous une ventilation à extraction. Inhalation - efficacité minimale de 90 %
Conditions et mesures en relation avec l'évaluation de la protection personnelle, de l'hygiène et de la santé
Porter des gants adaptés répondant à la norme EN374.
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

1.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition
Fréquence d'utilisation : 8 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

1.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Caractéristiques du produit (de l'article)
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition
Fréquence d'utilisation : 8 heures / jour
Conditions et mesures techniques et organisationnelles
Assurer une ventilation par extraction aux points de transfert de matière et aux autres ouvertures. Inhalation - efficacité minimale de 95 %
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs
Utilisations intérieure et extérieure : Intérieur

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

1.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre les pourcentages de substance dans le produit jusqu'à 100 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

1.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

1.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Formulation dans un mélange (ERC2)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau		EUSES
Air		EUSES
Sol		EUSES

1.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

1.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

dermale			(ECETOC TRA)	
---------	--	--	--------------	--

1.3.4. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

1.3.5. Exposition des travailleurs : Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

1.3.6. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

1.3.7. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

1.3.8. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou mélange dans de petits récipients (chaîne de remplissage dédiée, y compris pesage) (PROC9)

DISPERBYK-109

Version 11.0

SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022

Date d'impression 10.01.2023

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

1.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Pour l'étalonnage (scaling), voir
<http://www.ecetoc.org/tra>

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

ES 2: Utilisation dans les revêtements; Utilisations industrielles (SU3).

2.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions lors de l'utilisation (notamment réception, stockage et préparation des matériaux, transfert à partir de conditionnements en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, au rouleau, par étalement, trempage, coulage, lit fluidisé sur des chaînes de production et formation de film), du nettoyage et de la maintenance de l'équipement, et des activités de laboratoire associées.
Titre succinct structuré	: Utilisation dans les revêtements; Utilisations industrielles (SU3).

Environnement		
CS 1	Utilisation sur site industriel menant à inclusion dans ou à la surface d'un article	ERC5
Travailleur		
CS 2	Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes.	PROC1
CS 3	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes	PROC2
CS 4	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC3
CS 5	Production chimique présentant des opportunités d'exposition	PROC4
CS 6	Mélangeage ou formulation dans des processus par lots	PROC5
CS 7	Pulvérisation dans des installations industrielles	PROC7
CS 8	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.	PROC8a
CS 9	Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées	PROC8b
CS 10	Application au rouleau ou au pinceau	PROC10
CS 11	Traitement d'articles par trempage et versage	PROC13

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

2.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

2.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Utilisation sur site industriel menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (ERC5)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité journalière par site	: 180 kg
Quantité annuelle par site	: 40000 kg
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m3/d

2.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

2.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

2.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

2.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

2.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur
---------------------------------------	-------------

2.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

2.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

2.2.9. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

2.2.10. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

2.2.11. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

2.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

2.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Utilisation sur site industriel menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (ERC5)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau		EUSES
Air		EUSES
Sol		EUSES

2.3.2. Exposition des travailleurs : Production ou raffinerie de produits chimiques en processus fermé avec exposition improbable ou les processus mis en oeuvre dans des conditions de confinement équivalentes. (PROC1)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'expo-	Estimation de	RCR
-------------------	--------------------	--------------------	---------------	-----

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

		sition	l'exposition	
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

2.3.3. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

2.3.4. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

2.3.5. Exposition des travailleurs : Production chimique présentant des opportunités d'exposition (PROC4)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

2.3.6. Exposition des travailleurs : Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

dermale			(ECETOC TRA)	
---------	--	--	--------------	--

2.3.7. Exposition des travailleurs : Pulvérisation dans des installations industrielles (PROC7)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

2.3.8. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

2.3.9. Exposition des travailleurs : Transfert de substance ou de mélange (chargement/déchargement) dans des installations dédiées (PROC8b)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

2.3.10. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

2.3.11. Exposition des travailleurs : Traitement d'articles par trempage et versage (PROC13)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	

DISPERBYK-109

Version 11.0

SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022

Date d'impression 10.01.2023

par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

2.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Pour l'étalonnage (scaling), voir
<http://www.ecetoc.org/tra>

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

ES 3: Utilisation dans les revêtements; Utilisations professionnelles (SU22).

3.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions lors de l'utilisation (notamment réception, stockage et préparation des matériaux, transfert à partir de conditionnements en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, par étalement à la main ou par des procédés similaires, et formation de film), du nettoyage et de la maintenance de l'équipement, et des activités de laboratoire associées.
Titre succinct structuré	: Utilisation dans les revêtements; Utilisations professionnelles (SU22).

Environnement		
CS 1	Large utilisation dispersive menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (en intérieur)	ERC8c
Travailleur		
CS 2	Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes	PROC2
CS 3	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC3
CS 4	Mélangeage ou formulation dans des processus par lots	PROC5
CS 5	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.	PROC8a
CS 6	Application au rouleau ou au pinceau	PROC10
CS 7	Pulvérisation non industrielle	PROC11
CS 8	Activités manuelles impliquant un contact avec les mains	PROC19

3.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

3.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (en intérieur) (ERC8c)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité journalière par site	: 82 kg

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

Quantité annuelle par site	: 30000 kg
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées
Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m3/d

3.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

3.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

3.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

3.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

3.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

3.2.7. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation non industrielle (PROC11)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 3 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

3.2.8. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 3 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Intérieur

3.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

3.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (en intérieur) (ERC8c)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau		EUSES
Air		EUSES
Sol		EUSES

3.3.2. Exposition des travailleurs : Production chimique ou raffinerie en processus continu fermé avec exposition contrôlée occasionnelle ou en processus dans des conditions de confinement équivalentes (PROC2)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

3.3.3. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

3.3.4. Exposition des travailleurs : Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

3.3.5. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

3.3.6. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

3.3.7. Exposition des travailleurs : Pulvérisation non industrielle (PROC11)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	

DISPERBYK-109

Version 11.0

SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022

Date d'impression 10.01.2023

dermale			(ECETOC TRA)	
---------	--	--	--------------	--

3.3.8. Exposition des travailleurs : Activités manuelles impliquant un contact avec les mains (PROC19)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

3.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Pour l'étalonnage (scaling), voir
<http://www.ecetoc.org/tra>

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

ES 4: Utilisation dans les revêtements; Utilisations professionnelles (SU22).

4.1. Section titre

Nom du scénario d'exposition	: Couvre l'utilisation dans les revêtements (peintures, encres, adhésifs, etc.), y compris les expositions lors de l'utilisation (notamment réception, stockage et préparation des matériaux, transfert à partir de conditionnements en vrac et semi-vrac, application par pulvérisation, au rouleau, au pinceau, par étalement à la main ou par des procédés similaires, et formation de film), du nettoyage et de la maintenance de l'équipement, et des activités de laboratoire associées.
Titre succinct structuré	: Utilisation dans les revêtements; Utilisations professionnelles (SU22).

Environnement		
CS 1	Large utilisation dispersive menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (en extérieur)	ERC8f
Travailleur		
CS 2	Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes	PROC3
CS 3	Mélangeage ou formulation dans des processus par lots	PROC5
CS 4	Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées.	PROC8a
CS 5	Application au rouleau ou au pinceau	PROC10
CS 6	Pulvérisation non industrielle	PROC11

4.2. Conditions d'utilisation affectant l'exposition

4.2.1. Contrôle de l'exposition de l'environnement: Large utilisation dispersive menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (en extérieur) (ERC8f)

Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Quantité journalière par site	: 82 kg
Quantité annuelle par site	: 30000 kg
Conditions et mesures liées à l'usine de traitement des eaux usées	
Type de SEEU	: Station municipale de traitement des eaux usées

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

Effluent de SEEU	: 2.000 m3/d
Autres conditions affectant l'exposition environnementale	
Débit des eaux de surface réceptrices	: 18.000 m3/d

4.2.2. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 3 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Extérieur

4.2.3. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Extérieur

4.2.4. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Extérieur

4.2.5. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 8 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Extérieur

4.2.6. Contrôle de l'exposition des travailleurs: Pulvérisation non industrielle (PROC11)

Caractéristiques du produit (de l'article)	
Couvre le pourcentage de la substance dans le produit jusqu'à 1 %.	
Quantité utilisée (ou contenue dans les articles), fréquence et durée d'utilisation/d'exposition	
Fréquence d'utilisation	: 3 heures / jour
Autres conditions affectant l'exposition des travailleurs	
Utilisations intérieure et extérieure	: Extérieur

4.3. Estimation d'exposition et référence à sa source

4.3.1. Rejet et exposition dans l'environnement : Large utilisation dispersive menant à inclusion dans ou à la surface d'un article (en extérieur) (ERC8f)

Voie du rejet	Vitesse du rejet	Méthode d'estimation des rejets
Eau		EUSES
Air		EUSES
Sol		EUSES

DISPERBYK-109

Version 11.0
SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022
Date d'impression 10.01.2023

4.3.2. Exposition des travailleurs : Fabrication ou formulation dans l'industrie chimique dans des processus fermés par lots avec expositions contrôlées occasionnelles en conditions de confinement équivalentes (PROC3)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

4.3.3. Exposition des travailleurs : Mélangeage ou formulation dans des processus par lots (PROC5)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

4.3.4. Exposition des travailleurs : Transfert d'une substance ou d'un mélange (chargement et déchargement) dans des installations non spécialisées. (PROC8a)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

4.3.5. Exposition des travailleurs : Application au rouleau ou au pinceau (PROC10)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	
dermale			(ECETOC TRA)	

4.3.6. Exposition des travailleurs : Pulvérisation non industrielle (PROC11)

Voie d'exposition	Effet sur la santé	Indicateur d'exposition	Estimation de l'exposition	RCR
oral(e)			(ECETOC TRA)	
par inhalation			(ECETOC TRA)	

DISPERBYK-109

Version 11.0

SDB_CH

Date de révision: 03.01.2023

Date de dernière parution: 26.11.2022

Date d'impression 10.01.2023

dermale			(ECETOC TRA)	
---------	--	--	--------------	--

4.4. Guide destiné à l'utilisateur en aval pour déterminer s'il travaille dans les limites établies par le scénario d'exposition

Pour l'étalonnage (scaling), voir
<http://www.ecetoc.org/tra>